

# PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 Septembre 2025

L' an 2025 et le 15 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil - Mairie sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale Maire

**Présents** : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, LABREVOIT Sandrine, MERCIER Céline, MM : DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONZON Marie-Claude à M. TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice, CHASLE Sophie à M. FROGER David, HENNEQUET-ANTIER Christelle à Mme FERRAND Claude, ROUVRE Liliane à Mme DUBRAY Françoise, MM : BONZON Sébastien à M. DEBALLÉE Victorien, SIMONIN Denis à Mme DEBALLÉE Pascale

Absent(s) : M. CHAMPION Pierre

## **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 16

**Date de la convocation** : 09/09/2025

**Date d'affichage** : 11/09/2025

## **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture d'Indre-et-Loire  
le : 23/09/2025

et publication ou notification  
du : 23/09/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LANDAIS Romain

## **Objet(s) des délibérations**

### **SOMMAIRE**

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2025 - 58/2025  
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX - 59/2025  
DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA TEV AU TITRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE - 60/2025  
DEPENSES FETES ET CEREMONIES : - 61/2025  
CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE (SERVICE ADMINISTRATIF) - 62/2025

**DELIBERATION N° 58/2025 : DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 7 JUILLET 2025**

Madame Le Maire soumet à l'assemblée l'approbation du PV de la séance du 7 juillet 2025 et demande s'il y a des remarques à y apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, en l'absence d'observations, par un vote à main levée, à l'unanimité, adoptent le procès-verbal de la séance du 7 juillet 2025.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

## **DELIBERATION N° 59/2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ET REGLEMENT INTERIEUR DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX**

Monsieur Michel LEBREC, adjoint délégué à la vie associative, souligne l'utilisation des différents équipements communaux (espaces sportifs et salles communales) notamment par les associations pour leurs activités saisonnières et de manière plus ponctuel pour leurs évènements, mais également par les particuliers. Il propose d'actualiser les conventions de mise à disposition et de mettre en œuvre un règlement intérieur commun à l'ensemble de ces salles afin de fixer un cadre pour les utilisateurs et de déterminer clairement les modalités de réservation, d'utilisation et de paiement.

Il présente donc à l'Assemblée le projet de convention de mise à disposition et de règlement intérieur qui sera annexé lors de leur signature par leurs utilisateurs (associations et particuliers). Le règlement intérieur fera l'objet d'un affichage et sera également accessible à tous sur le site internet de la mairie.

Monsieur Tarbé précise qu'une visite des locaux doit être effectuée afin de présenter la procédure et les moyens de secours, dans le cadre de la réglementation sur les ERP (établissements recevant du public). Cette visite est annuelle.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2121-29 ;

Vu le projet de convention de mise à disposition et de règlement intérieur des équipements communaux ;

Considérant la fréquentation des équipements communaux, les différents occupants et la nature de leur occupation ;

Considérant que pour la gestion optimale de ces équipements, il est nécessaire d'actualiser les conventions de mise à disposition et d'instituer un règlement intérieur,

Considérant l'avis de la commission « Vie Associative » en date du 26/08/2025

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la convention de mise à disposition et le règlement intérieur d'occupation des équipements communaux (équipements sportifs et salles communales) tels qu'annexés à la présente délibération.
- D'AUTORISER Madame Le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

## **DELIBERATION N° 60/2025 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA TEV AU TITRE DES TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE**

Madame FERRAND, adjointe déléguée aux finances, rappelle à l'assemblée la politique d'attribution de fonds de concours, conduite par la communauté de Communes Touraine Est Vallées, afin d'accompagner les communes dans leurs projets. Le conseil communautaire par délibération DEL67-2024 du 27 juin 2024 a adopté un règlement définissant les modalités d'attribution.

En application de ce règlement, une enveloppe de 59 320 € est accordée à la commune au titre du fonds de concours « territorial » sur une période comprise entre 2024 et 2032. Pour 2025, il serait attribué 15 000 € pour les travaux du gymnase. Il resterait donc un solde de 44 320 €.

Il est proposé de solliciter un fonds de concours à la communauté de communes Touraine Est Vallée pour 2026, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire, de 44 320 €.

Ces travaux portent sur l'isolation (murale et plafond/combles), le changement des menuiseries, la création ventilation double flux, l'installation de stores orientables, le relamping, la rénovation complète des sanitaires, des travaux d'aménagement intérieur et mise aux normes, la création d'un réseau géothermie. Leur estimation s'élève à 2 300 000 €. ht. Viennent s'ajouter les différents frais d'études (maîtrise d'œuvre, assistance à maîtrise d'ouvrage, contrôle technique et sécurité et protection de la santé) chiffrant ainsi cette opération à 2 960 063 € ht.

Le financement de ces travaux, sera assuré par des subventions (demandes en cours ou à venir), le fonds de concours, complété de la récupération de tva, l'autofinancement de la commune et un emprunt.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-26,

Vu la délibération n° 44/2024 du 26 juin 2024 portant adoption du projet de rénovation du groupe scolaire Roger Lecotté,

Vu la délibération n° DEL67-2024 du 27 juin 2024 de la Communauté de Communes de Touraine Est Vallées portant règlement d'attribution de fonds de concours,

Considérant la volonté de pérenniser le patrimoine communal, de réduire les coûts de fonctionnement et de préserver un cadre d'apprentissage de qualité,

Considérant l'importance de ce projet de rénovation énergétique du groupe scolaire,

Considérant le coût de cette opération estimé à 2 960 063 € ht soit 3 552 076 € ttc

Considérant le plan de financement envisagé,

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire dont le coût estimatif s'élève à 2 960 063 € ht soit 3 552 076 € ttc ;
- D'APPROUVER le plan de financement escompté comme suit :

<b>Dépenses</b>	
Projet de rénovation énergétique du groupe scolaire (travaux, Maîtrise d'œuvre, Bureaux d'études, contrôle technique, SPS, géothermie)	2 960 063 €
Total ht	<b>2 960 063€</b>
TTC	<b>3 552 076 €</b>
<b>Recettes</b>	
Subvention Etat (DETR, DSIL, Fonds vert...)	397 963 €
Subvention Départementale (F2D)	160 000 €

CRST	260 900 €
CCRT (ADEME)	341 448 €
FEDER	437 718 €
FONDS DE CONCOURS TEV	44 320 €
Fonds Propres / Emprunt	1 327 045 €
	<b>3 552 076 €</b>

- D'AUTORISER le maire à solliciter un fonds de concours au titre de 2026 à la Communauté de Communes Touraine Est Vallées de 44 320 € ;
- D'AUTORISER le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

### **DELIBERATION N° 61/2025 : DEPENSES FETES ET CEREMONIES :**

Madame FERRAND, adjointe déléguée aux finances, informe l'assemblée de la nécessité de déterminer la nature des dépenses imputées au compte 6232 « fêtes et cérémonies » à la demande du Trésor Public. Une précédente délibération prise le 28 novembre 2022 sous le numéro 48/2022 en fixait la liste.

Consécutivement à la décision d'intégrer au budget communal les frais liés aux colis de Noël des anciens, pour ne pas grever le budget du CCAS, cette liste doit être complétée. L'occasion également de l'actualiser en fonction des événements et manifestations organisés par la commune. Elle en soumet donc une nouvelle version, à savoir :

- Vœux de Madame le Maire,
- Carnaval des enfants avec les écoles,
- Le repas des aînés,
- La commémoration du 8 mai,
- La manifestation du 14 juillet,
- Le forum des Associations,
- La réception des nouveaux arrivants,
- La manifestation du Jazz en Touraine,
- Les feux d'artifice
- La fête d'Halloween
- La commémoration du 11 novembre
- Les fêtes communales et vins d'honneur
- Le spectacle de Noël des enfants
- Le Noël des agents communaux
- Les courses cyclistes
- Les achats de gerbes / composition florale / bouquets (agents et élus) pour commémorations /-randonnées diverses
- Cadeaux offerts au départ des agents communaux (retraite, mutation, départ volontaire)
- Colis de Noël des Anciens
- Fête de la musique
- Octobre Rose
- Marchés Nocturnes
- Inaugurations
- Remises de Trophée, de prix, de médailles

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et D 1617-19 ;

Considérant qu'il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses

à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire,

Considérant le guide des imputations budgétaires et comptables (version septembre 2024),

Considérant les différents évènements et manifestations organisées par la municipalité, conduisant à l'actualisation des dépenses imputées au compte 6232 ;

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits inscrits annuellement au budget communal ;
- D'AUTORISER le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A la majorité (pour : 21 contre : 0 abstentions : 1)

## **DELIBERATION N° 62/2025 : CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE (SERVICE ADMINISTRATIF)**

Madame Le Maire propose la création d'un poste pour accroissement temporaire dans le cadre du recrutement en cours. Le poste ouvert précédemment vient à expiration le 01/10/2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L332-23-1° ;

Vu le tableau des effectifs de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le domaine suivant : emploi non permanent de gestionnaire d'accueil, du service à la population et du CCAS relevant de la catégorie C, à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025 jusqu'au 30 septembre 2026 inclus.

La rémunération sera calculée par référence à un indice brut figurant sur la grille indiciaire de recrutement, compte-tenu des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité, décide :

- D'adopter la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint administratif territorial relevant de la catégorie C, à temps complet.
- Confirme la disponibilité des crédits budgétaires correspondants au budget primitif 2025,
- D'autoriser Mme le Maire à signer tout document contractuel afférent.

A l'unanimité (pour : 22 contre : 0 abstentions : 0)

## **DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL**

- Déclaration d'intention d'aliéner :

Date de délivrance	Numéro	Parcelle	Adresse	Désignation du bien	Décision
24/07/2025	IA 037 270 25 C0017	270 C 289, 270 AL 300, 270 AL 477, 270 AL 478, 270 AL 480	19, rue Neuve	Bâti sur terrain propre	renonciation
24/07/2025	IA 037 270 25 C0018	D 1767, D 1768, D 1770	3 Bis Bel Air	Bâti sur terrain propre	renonciation
11/08/2025	IA 037 270 25 C0019	270 AI 156, 270 AI 165, 270 AI 166	212, rue Neuve et rue Neuve	Bâti sur terrain propre	renonciation
23/07/2025	IA 037 270 25 00020	270 C 1443, 270 C 685, 270 C688, 270 C689	4, rue Jean Jaurès	Bâti sur terrain propre	renonciation
04/08/2025	IA 037 270 25 C0021	270 AD 432, 270 AD 433	37, rue du Coteau de la Poulrière	Bâti sur terrain propre	renonciation
04/08/2025	IA 037 270 25 C0022	270 AN 59, 270 AN 60	70, route de Château-Renault	Bâti sur terrain propre	renonciation
31/07/2025	IA 037 270 25 C0023	270 AL 326, 270 AL 328	25, rue Neuve	Bâti sur terrain propre	renonciation
04/08/2025	IA 037 270 25 C0024	270 AD 301, , 270 AD 302, 270 AD 641 (Parcelle primitive AD 295)	La rue Neuve	Bâti sur terrain propre	renonciation
18/08/2025	IA 037 270 25 C0025	270 B 1070, 270 B 221	53, bis rue Jean Jaurès	Bâti sur terrain propre	renonciation
08/09/2025	IA 037 270 25 C0026	270 AK 229, 270 AK 230, 270 AK 231, 270 AK 322	78, rue du Professeur Debré	Bâti sur terrain propre	renonciation
08/09/2025	IA 037 270 25 C0027	270 AM 137	16 Bis rue du Coteau de la Poulrière	Bâti sur terrain propre	renonciation

- Autres :

N°	Date	Objet
11-2025	23/07/2025	Virement de crédits dans le cadre de la fongibilité budgétaire n°1/2025 portant sur la section d'investissement à hauteur de 135 000 € entre l'opération 284 (Rue Neuve) et l'opération 239 (Travaux Voirie) et sur la section de fonctionnement à hauteur de 9 000 € entre le chapitre 011 (charges à caractère général et le chapitre 014 (Atténuation de produits).

12-2025 08/08/2025

Attribution et signature d'un marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration du groupe scolaire Roger Lecotté, sa rénovation énergétique et une installation géothermique, auprès de la société Les Tisseurs Architectes, représentée par Yann MAGNET, 21 rue de Clocheville, 37000 TOURS, d'un montant de 270 959.86 HT soit 325 151.83 € TTC comprenant :

Missions de base : 214 093.36 € ht soit 256 912, 03 € TTC

Missions complémentaires obligatoires : 56 866.50 € HT soit 68 239.80 € TTC.

## **RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **URBANISME/TRAVAUX/VOIRIE/SECURITE : M. Patrice TARBE :**

- PLUi : arrêté prévu en séance de conseil communautaire du 11/12/2025. Applicable rapidement après processus de notification et de publication.  
Possibilité de sursis à statuer sur CU opérationnel, voir sur DP et PC, avis valable 18 mois.
- Contentieux Usine Cosson : audience de la Cour d'Appel de Versailles le 18/09/2025
- Contentieux Gayet : clôture d'instruction fixée mais pas d'audience.
- Voirie : fin du groupement de commande le 01/05/2026, renouvellement du processus
- Rue Neuve : début 2026 pour la réfection du réseau AEP et revêtement fin du 1<sup>er</sup> trimestre
- Bassins versants : contribution de la direction commande publique TEV pour appel d'offres MO
- Bâtiments : Etude Acoustique Restaurant Scolaire : 3 prestataires sollicitées, 2 réponses avec pré-études et 1 réponse avec solution. En attente d'avis de la commission des affaires scolaires.
- Eclairage Public : rue du Professeur Debré et implantation lampadaire autonome arrêt station d'épuration : en décembre (TEV)

### **AFFAIRES SCOLAIRES : M. Franck MAZET**

- Commission dans la semaine
- Effectif scolaire : maintien (+ 2)
- Effectif encadrement : plus sollicité, problème d'effectifs, remerciements aux élus volontaires et agents administratifs.

### **ASSAINISSEMENT : M. Franck MAZET**

- Visite des installations viticoles : implantées Rue Neuve avec rejet dans réseau collectif, avant période de vendange : pas de difficultés enregistrées par le délégataire ;

### **RENOVATION ENERGETIQUE : M. Victorien DEVALLEE**

- Projet Groupe Scolaire :
  - Phase de diagnostic : réaffirmation de nos intentions et intérêt du projet : validé  
Evolution technique, donc variante possible  
Projet de planning  
Attente APS/APD et présentation d'une proposition d'esquisse et de coût
  - Rencontre ABF prévue le 23/09/2025, projet sommaire (APS) remis le 03/10/2025, examen pour validation le 14/10/2025.
  - Rencontre avec les utilisateurs à programmer début novembre.
  - Offres de modulaires – Ville d'Evry-Courcouronnes : 5 classes : 420 000 € à l'achat, offre de 35 000 €, décision de son conseil le 09/10/2025. S'ajoutent les frais de montage/démontage et transport. Si cette acquisition est effective, elle facilitera les travaux. Installation conditionnée par la mise à disposition du terrain adossé, propriété de Touraine Logement
- Energie Renouvelable – projet Tenergie – Agrivoltaïsme La Vallinière
  - RDV prévu le 07/10/2025 : possibilité d'autoconsommation, d'entrée dans le capital (associations, particuliers).
- Service Technique : concours Villes et Villages Fleuris : 4 pétales maintenues, incompréhension.

### **COMMUNICATION : M. Xavier ROBIN**

- Vernews : distribution assurée + magazine TEV engagement respecté
- Plan communal : distribution avec édition de fin d'année, plus lisible
- Bottin des associations : en dépôt à la mairie.

- Consultation menée pour matériel audio pour optimiser visio salle du conseil
- Site internet : maquette insatisfaisante
- Cérémonie vœux : collecte de photos

### **CULTURE : Mme Claude GOURON**

- Journées du patrimoine : ouverture de la maison des Compagnons, le 20/09 et exposition travaux de restauration de l'Eglise
  - Conférences à l'étude : 14/10 Château d'Amboise par Mme Evelyne THOMAS
  - Banque Alimentaire : DU 28 AU 30/11/2025, recherche de bénévoles
  - Colis de Noël : commande en cours
  - Préparation Repas des Anciens 2026
- Mme Dubray intervient pour :
- Jazz en Touraine : repli en intérieur, public nombreux. Signale l'absence d'éclairage sur la scène et le manque de verres. Remerciements aux élus pour leur coopération.

### **VIE ASSOCIATIVE – M. Michel LEBREC :**

- Course Vélo du 14/09/2025 – Prix JP Couamais : 25/30 concurrents ;
- PARIS – TOURS : réunion en visio avec Préfecture, objet : sécurité (Travaux Centre de Chancay+ Arrivée Boulevard Béranger)  
ASO /. Syndicat des Vins : partenariat, intégration sur édition future de Vernou-sur-Brenne, regard sur patrimoine  
Création association / entente communale : pour entretien des chemins du circuit.
- Tablées Vernadiennes : besoin d'aide pour la dernière édition de la saison
- Accueil Nouveaux Arrivants : 15 couples présents
- Marathon de Tours : salon organisé le samedi. Passage sur Vernou en 2026
- Associations :
  - La Grange aux Livres : bourse aux livres, collecte de 300 €
  - Rando ASNVB : environ 450 participants
  - Octobre rose : collecte de sous-vêtements roses, collecte de dons chez les commerçants, décoration de l'espace public communal +
    - tournoi de badminton + ateliers Sophrologie le 04/10
    - Randonnée le 05/10 (escape game)
    - Marché de Touraine : le 16/10
    - Tennis le 19/10
- CMJ : renouvellement le 11/11, inscription au congrès des maires.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Scrutin Elections Municipales : le 15 mars 2026 pour le 1<sup>er</sup> tour et le 22 mars 2026 pour le 2<sup>nd</sup> Tour ;
- Bureaux de Vote maintenus : Salle des Fêtes + Salle Balzac
- Rapport d'activités 2024 :
  - SIEIL : à disposition à la mairie ;
  - TEV : remis à chaque élu

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 13/10/2025**

Séance levée à : 22:00

En mairie, le 13/10/2025

Le Secrétaire de Séance

Le Maire

M. LANDAIS Romain

Pascale DEBALLÉE

- Consultation menée pour matériel audio pour optimiser visio salle du conseil
- Site internet : maquette insatisfaisante
- Cérémonie vœux : collecte de photos

#### **CULTURE : Mme Claude GOURON**

- Journées du patrimoine : ouverture de la maison des Compagnons, le 20/09 et exposition travaux de restauration de l'Eglise
  - Conférences à l'étude : 14/10 Château d'Amboise par Mme Evelyne THOMAS
  - Banque Alimentaire : DU 28 AU 30/11/2025, recherche de bénévoles
  - Colis de Noël : commande en cours
  - Préparation Repas des Anciens 2026
- Mme Dubray intervient pour :
- Jazz en Touraine : repli en intérieur, public nombreux. Signale l'absence d'éclairage sur la scène et le manque de verres. Remerciements aux élus pour leur coopération.

#### **VIE ASSOCIATIVE – M. Michel LEBREC :**

- Course Vélo du 14/09/2025 – Prix JP Couamais : 25/30 concurrents ;
- PARIS – TOURS : réunion en visio avec Préfecture, objet : sécurité (Travaux Centre de Chancay+ Arrivée Boulevard Béranger)  
ASO /. Syndicat des Vins : partenariat, intégration sur édition future de Vernou-sur-Brenne, regard sur patrimoine  
Création association / entente communale : pour entretien des chemins du circuit.
- Tablées Vernadiennes : besoin d'aide pour la dernière édition de la saison
- Accueil Nouveaux Arrivants : 15 couples présents
- Marathon de Tours : salon organisé le samedi. Passage sur Vernou en 2026
- Associations :
  - La Grange aux Livres : bourse aux livres, collecte de 300 €
  - Rando ASNVB : environ 450 participants
  - Octobre rose : collecte de sous-vêtements roses, collecte de dons chez les commerçants, décoration de l'espace public communal +
    - tournoi de badminton + ateliers Sophrologie le 04/10
    - Randonnée le 05/10 (escape game)
    - Marché de Touraine : le 16/10
    - Tennis le 19/10
- CMJ : renouvellement le 11/11, inscription au congrès des maires.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- Scrutin Elections Municipales : le 15 mars 2026 pour le 1<sup>er</sup> tour et le 22 mars 2026 pour le 2<sup>nd</sup> Tour ;
- Bureaux de Vote maintenus : Salle des Fêtes + Salle Balzac
- Rapport d'activités 2024 :
  - SIEIL : à disposition à la mairie ;
  - TEV : remis à chaque élu

### **PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : 13/10/2025**

Séance levée à : 22:00

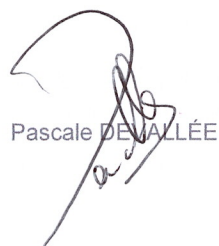
En mairie, le 13/10/2025

Le Secrétaire de Séance

Le Maire



M. LANDAIS Romain



Pascale DEVALLÉE